



COMITÉ DE PILOTAGE  
RÉSEAU DE COTEAUX ET VALLÉES DU  
BASSIN DE LA SELLE



## Compte-rendu de la réunion du 26 février 2010 - Fontaine-Bonneleau

Le 26 février 2010, les membres du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « réseau de coteaux et vallées du bassin de la Selle » se sont réunis à 14h30 dans la salle des fêtes communale de Fontaine-Bonneleau sous la présidence de Monsieur Guy LACHEREZ.

### Etaient présents à la réunion (26) :

Nom	Fonction/Organisme
Monsieur Guy LACHEREZ	Président du Comité de Pilotage
<b>Représentants de l'Etat</b>	
Madame Maria BADI	DDTM de la Somme
Monsieur Laurent VANZWAELMEN	DDTM de la Somme
<b>Collectivités territoriales et groupements concernés</b>	
Monsieur Guy LACHEREZ	Représentant de la communauté de Communes du Canton de Conty
Monsieur Michel GODART	Maire de Bergicourt
Monsieur Eric TRIBOUT	Maire de Catheux
Madame Mugette VERBEKE	Maire de Choqueuse-les-Benards
Monsieur Bernard NICAISE	Mairie de Conteville
Monsieur Jean PUPIN	Maire de Doméliers
Madame Sabine CHELLE-POIRET	Maire d'Equennes-Eramécourt
Monsieur Didier CORNET	Maire de Fontaine-Bonneleau
Monsieur Alain DOMART	Maire de Frémontiers
Madame Dany VASSEUR	Maire de Guizancourt
Monsieur THENARD	Mairie du Hamel
Monsieur Philippe BOURGOIS	Maire de Velennes
Monsieur Eric TRIBOUT	SIAEP de la haute vallée de la Celle
Monsieur Olivier MOPTY	Directeur du Syndicat mixte AMEVA
Mademoiselle Astrid PREAU	Chargée de mission au syndicat mixte AMEVA
<b>Représentants des propriétaires et utilisateurs concernés</b>	
Mademoiselle Claire RENAUD	FDAAPPMA de l'Oise
Monsieur Guy LACHEREZ	Président de la FDAAPPMA de la Somme
Monsieur Jérôme MERY	Fédération départementale des chasseurs de l'Oise
Monsieur Emmanuel LAVOISIER	Fédération départementale des chasseurs de la Somme
Madame Sabine d'ANNE	Union syndicale de la propriété agricole de la Somme
Monsieur Francis MEUNIER	Conservatoire des sites naturels de Picardie
Madame Clémentine COUTEAUX	Conservatoire des sites naturels de Picardie
Monsieur Nicolas COTTIN	Conservatoire des sites naturels de Picardie
<b>Représentants du bureau d'étude</b>	
Monsieur Yves CAPON	Bureau d'étude BIOTOPE

Madame Sabrina LANGIN	Bureau d'étude BIOTOPE
-----------------------	------------------------

Etaient excusés (5) :

Nom	Fonction/Organisme
<b>Représentants de l'Etat</b>	
Mademoiselle Sandrine MILANO	DREAL Picardie
<b>Collectivités territoriales et groupements concernés</b>	
Romuald TRABOUILLET	Maire de Poix-de-Picardie
Gwénaële MENELEC	Conseil général de la Somme
Corinne VASSALLI	Conseil général de la Somme
<b>Représentants des propriétaires et utilisateurs concernés</b>	
Monsieur Côme VERMERSH	Directeur du comité départemental du tourisme de la Somme

## Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du COPIL du 22 juin 2009
2. Présentation et validation du périmètre d'étude proposé par le bureau d'étude Biotope
3. Présentation et validation de l'avancée du diagnostic faune-flore du site
4. Présentation et validation de l'avancée du diagnostic socio-économique du site
5. Proposition et validation des groupes de travail thématiques, inscription dans les différents groupes
6. Perspectives et questions diverses <sup>1</sup>

Les différents points ont été abordés par deux présentations consultables sur le site Internet :

<http://ameva.org> : rubrique *Actualités*

*Documents téléchargeables :*

[copil selle 26fev 2010.pdf](#)

[Document de travail COPIL II 26fev 2010.pdf](#)

## Préambule :

Monsieur LACHEREZ remercie Monsieur CORNET, maire de Fontaine-Bonneleau, de nous accueillir dans la salle des fêtes communale. Il cite les personnes excusées de leur absence et remercie les participants pour leur présence.

Il expose l'ordre du jour de la réunion en précisant l'importance de chacune de ces étapes dans la démarche Natura 2000.

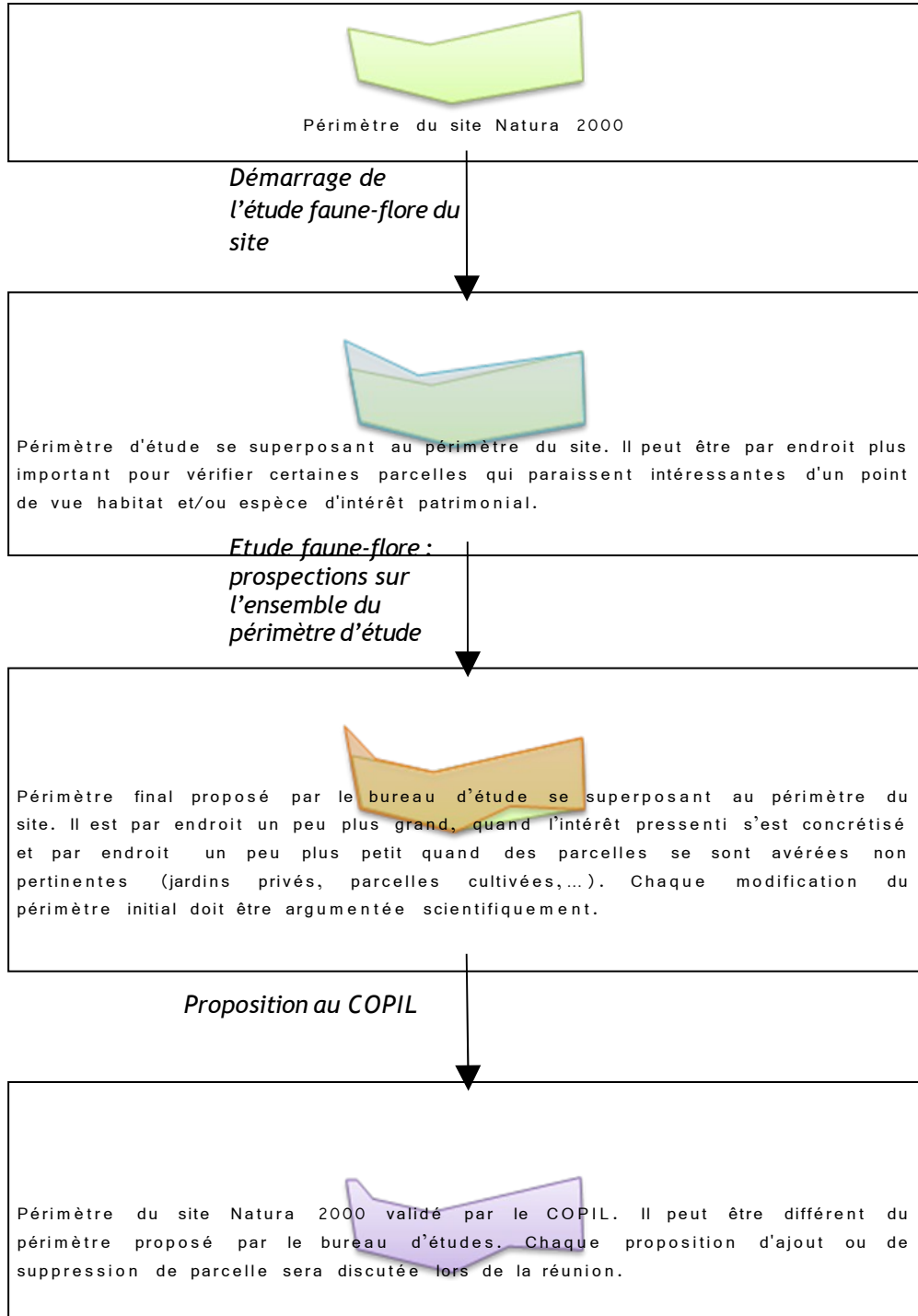
### 1. Approbation du compte-rendu de la réunion du COPIL du 22 juin 2009

Le compte-rendu ayant été envoyé à chaque membre du COPIL en octobre 2009, monsieur LACHEREZ demande s'il y a des remarques ou des questions. Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est approuvé.

<sup>1</sup> Les questions et remarques des participants ont été insérées au fil du texte pour faciliter la lecture.

## 2. Présentation et validation du périmètre d'étude proposé par le bureau d'étude Biotope

Redéfinition de la **différence** entre **périmètre d'étude** et **périmètre officiel** du site :



Le périmètre d'étude n'est donc pas le périmètre officiel du site, il correspond aux parcelles que le bureau d'études Biotope va prospector. Ainsi, les modifications par rapport au périmètre officiel du site ne concernent aujourd'hui que les inventaires. Si ces derniers

montrent que certains endroits méritent d'être ajoutés au site, nous en discuterons en COPIL ; et si nous validons ces propositions, nous rentrerons dans une lourde démarche administrative :

- Envoi au Muséum National d'Histoire Naturel pour avis et validation (modification du FSD)
- Consultation des EPCI et des communes concernées conduisant à une délibération de leur part
- Dans le même temps, envoi de la demande de modification du périmètre au MEEDDM ainsi qu'au Préfet et à la DREAL, puis envoi à la commission

Il est important de ne pas laisser de côté des parcelles remarquables et de ne pas inclure des parcelles qui ne possèdent pas d'intérêts patrimoniaux.

Madame LANGIN (*Bureau d'études Biotope*) présente la proposition du périmètre d'étude faune-flore du site.

- ✓ Monsieur LACHEREZ demande si l'ajout des cavités à chauve-souris proposé par le CSNP est pertinent car elles semblent excentrées du reste du site.

Monsieur CAPON (*Bureau d'études Biotope*) précise que ces cavités ne représentent que le site d'hibernation des chauves-souris et qu'elles peuvent tout à fait utiliser des habitats situés sur le site pour le reste de leur cycle. Il ajoute que tout le périmètre d'étude sera prospecté et que selon les résultats, il reviendra au COPIL de décider de l'ajout ou du retrait de certaines parcelles.

- ✓ Madame BADSI (*DDTM*) précise qu'à la base, le périmètre a été défini par les inventaires ZNIEFF avec un retrait des zones agricoles. Mais ce périmètre de base a été réalisé à une échelle grossière. L'étude faune-flore nous donne ici l'opportunité d'ajuster le périmètre au cadastre et ensuite de voir s'il y a des zones à élargir.
- ✓ Mademoiselle PREAU demande si le rajout d'une bande de 10 mètres de part et d'autre des cours d'eau convient.

De nombreuses questions ont alors été posées concernant le statut des parcelles agricoles sur le site. Si elles ont été converties depuis la délimitation du site, y'a-t-il une obligation pour l'agriculteur de les remettre en l'état ; si un agriculteur déborde de sa parcelle et détruit un habitat, comment intervenir ; si un agriculteur possède une parcelle en jachère sur le site, est-il en droit de la convertir ?

Ces points ont nécessité un éclaircissement.

**Point réglementaire** : A ce jour, il n'y aurait pas de réglementation spécifique concernant ce sujet.

Les jachères ne sont plus obligatoires depuis 2 ans et pour cette année le retournement des parcelles est encore autorisé (ce qui ne sera plus le cas selon la PAC en 2011).

Globalement, un agriculteur a la possibilité de retourner une prairie en site Natura2000 mais il devra tout d'abord vérifier qu'il n'y a pas d'espèces ou d'habitats protégés pouvant être détruits par cette action, cette vérification restant complexe...

### 3. Présentation et validation de l'avancée du diagnostic faune-flore du site

Madame LANGIN présente l'avancée du diagnostic faune-flore du site comprenant :

- un point sur la typologie des habitats réalisée en 2009,
- les premiers résultats des inventaires des insectes, des poissons et des chiroptères,
- le calendrier des prospections pour la saison 2010.

- ✓ Monsieur VANZWALMAEN (*DDTM*) précise qu'un plan chiroptères est en cours d'élaboration par Picardie Nature et qu'il pourra venir conforter les résultats du Bureau d'études.
- ✓ Monsieur MOPTY demande selon quelle méthodologie sont appréhendés les habitats lors des prospections de terrain.

Madame LANGIN répond que la surface et les espèces présentes rentrent en compte. Par exemple, une mégaphorbiaie est déterminée par son aspect visuel, par la présence d'un certain nombre d'espèces et par sa surface. La surface requise varie selon l'habitat.

### 4. Présentation et validation de l'avancée du diagnostic socio-économique du site

Mademoiselle PREAU rappelle le but de ce diagnostic qui est d'identifier les **activités humaines** ainsi que leurs **impacts** sur le site.

Mademoiselle PREAU présente l'avancée du diagnostic socio-économique du site en détaillant les informations récoltées lors des entretiens avec les maires ou représentants des communes, des visites de terrain et des recherches bibliographiques.

Elle décline ces informations par thématique :

- l'urbanisation
- les activités agricoles
- les activités sylvicoles
- la gestion de l'eau potable
- les cours d'eau
- la pêche, la chasse et les autres activités de loisirs.

Ces différents points sont repris et détaillés dans le document de séance et le PowerPoint téléchargeables sur le site internet de l'AMEVA (<http://ameva.org> : rubrique *Actualités*).

### 5. Proposition et validation des groupes de travail thématiques, inscription dans les différents groupes

Mademoiselle PREAU explique que les groupes thématiques ont un rôle essentiel dans la démarche d'élaboration du DOCUMENT d'OBJECTIFS du site. Sur la base des premiers éléments issus du diagnostic socio-économique et dans un souci d'approche transversale, il a été convenu de constituer 3 groupes de travail en fonction de la typologie des milieux rencontrés.

#### - le groupe de travail « larris »

Ce groupe concerne 2 habitats et 5 espèces d'intérêt communautaire. Il regroupe 3 usages : la chasse, l'agriculture, la randonnée. Le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (CSNP) intervient dans la gestion d'un des larris du site : le larris de Guizancourt.

#### - le groupe de travail « cours d'eau et zones humides »

Ce groupe concerne 3 habitats et 6 espèces. Il regroupe 4 usages : l'agriculture, l'aquaculture, la pêche et la randonnée. L'Association Syndicale Autorisée (ASA) de la rivière Selle intervient dans la gestion des 3 cours d'eau concernés par le site Natura 2000 "réseau de coteaux et vallées du bassin de la Selle".

#### - le groupe de travail « boisement »

Ce groupe concerne 2 habitats et 1 espèce d'intérêt patrimoniale. Il regroupe 3 usages : la sylviculture, la chasse et la randonnée. Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) intervient dans la gestion de ces milieux.

Ces 3 thématiques constituent les principaux ensembles de milieux composants ce territoire.

Elle invite ensuite les participants intéressés à s'inscrire dans ces différents groupes.

Sont reportés ci-dessous les inscriptions validées lors de ce COPIL :

Inscription Groupe de Travail		
« Larris »	« Cours d'eau et zones humides »	« Boisements »
<b>LAVOISIER. Emmanuel</b> (fédération des chasseurs de la Somme)	<b>CORNET. Didier</b> (Mairie de Fontaine-Bonneleau)	<b>LAVOISIER. Emmanuel</b> (Fédération des chasseurs de la Somme)
<b>MERY. Jérôme</b> (Fédération départementale des chasseurs de l'Oise)	<b>DUMART. Alain</b> (Mairie de Frémontiers)	<b>MERY. Jérôme</b> (Fédération Départementale des chasseurs de l'Oise)
<b>NICAISE. Bernard</b> (Mairie de Canteville)	<b>RENAUD. F.</b> (FDAAPPMA60)	<b>NICAISE. Bernard</b> (Mairie de Conteville)
<b>CORNET. Didier</b> (Mairie de Fontaine-Bonneleau)	<b>VERNET. Maryline</b> (FDAAPPMA80)	<b>VERBEKE. Mugnette</b> (Mairie de Choqueuse les Benards)
<b>VASSEUR. Dany</b> (Mairie de Guizancourt)	<b>LACHEREZ. Guy</b> (Communauté de communes de Conty)	<b>TRIBOUT. Eric</b> (Mairie de Catheux)
<b>PUPIN. Jean</b> (Mairie de Domeliers)	<b>TRIBOUT. Eric</b> (Mairie de Catheux)	
<b>COUTEAUX. Clémentine</b> (Conservatoire d'espaces Naturels de Picardie)	<b>GODARD. Michel</b> (Mairie de Bergicourt)	
<b>SAVREUX. Laurence</b> (ADASEA)	<b>CHELLE-POIRET. Sabine</b> (Mairie d'Equennes-Eramecourt)	
	<b>COUTEAUX. Clémentine</b> (Conservatoire du Sites)	

	Naturels de Picardie)	
	<b>SAVREUX. Laurence</b> (ADASEA)	

L'envoi d'un coupon-réponse sera effectué prochainement à l'ensemble des membres du COPIL afin de permettre à tous de participer aux prochaines réunions regroupant les différents groupes de travail.

Les dates et lieux de ces réunions seront précisés prochainement.

## **6. Perspectives**

Mademoiselle PREAU expose le **tableau de bord prévisionnel** de l'élaboration du document d'objectif.

Ainsi **les groupes thématiques se réuniront courant juin 2010**, ils permettront une discussion autour du diagnostic socio-économique et une validation des enjeux liés aux usages identifiés.

**Le COPIL se déroulera ensuite en septembre 2010**. Les diagnostics écologiques et socio-économiques seront soumis à la validation par le COPIL.

**Les groupes thématiques seront une nouvelle fois mis en place en novembre 2010**, ils permettront une discussion autour du croisement des deux diagnostics et de la définition des objectifs de conservation.

**Le COPIL se réunira ensuite en février 2011** afin de valider les objectifs de conservations.

**Les groupes thématiques travailleront une dernière fois en avril 2011** à la définition de la charte Natura 2000 et des cahiers des charges pour les contrats Natura 2000 incluant des mesures forestières.

Enfin, **le COPIL se réunira en juin 2011** pour la validation finale du Document d'Objectifs.

**ATTENTION : Les dates définies lors de ce COPIL ont été modifiées. Voir courrier joint.**